

 <p>Présent pour l'avenir</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie</p> <p>Service Aménagement des Territoires Infrastructures et Habitat</p> <p>Division Maîtrise d'Ouvrage Routière</p>	COMPTE RENDU DE REUNION	
	Objet : RN 12 – Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé, aménagement du créneau de Gandelain – Comité technique	
	Date : 17 avril 2014 Version :	Lieu : préfecture de l'Orne
	Participants : voir ci-dessous	
	Date de rédaction : 24 avril 2014	Rédacteur du CR : E. Bogaert
	Diffusion : membres du comité technique	
Chemin d'accès informatique : Dbn-sbl-data01\dossiers\SERVICES\SATIH\DIMOA\3_Production\RN12\Fougères-Alençon\Alençon-Gandelain\A partir de 2011\1. Pilotage\Comité technique\Cotech n°2		

Nom	Titre	Présent	Diffusion
M. Huber	Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne	x	x
Mme Lepifre-Meyer	Conseil Régional de Basse-Normandie/ Chef du pôle infrastructure exploitation	x	x
M. Munier	Conseil Général de l'Orne/ Chef du service grands projets		x
M. Gatien Jean-Luc	Conseil Général de l'Orne/ Service grands projets	x	
M. Julien	Maire de Saint-Denis sur Sarthon	x	x
M. Richard	Maire de Gandelain	x	x
M. Bernard	Maire de Pacé	x	x
M. Guy Jean	1er adjoint mairie de Pacé	x	x
M. Dibo	Vice-président Communauté Urbaine d'Alençon	x	x
M. Rogue	Communauté Urbaine d'Alençon		x
M. Delignat	Chambre de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie		x
M. Pottier	Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon		x
M. Galeano Philippe	Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon	x	x
Mme Duclos	Chambre d'agriculture de l'Orne		x
Mme Guerchais Rosine	Association Faune et Flore de l'Orne	x	x
M. L'Honoré	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne		x
M. Brault Xavier	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne/Technicien	x	x
M. Boudier Dominique	Fédération départementale des chasseurs de l'Orne/Administrateur	x	x
M. Soulard	Parc naturel régional Normandie Maine/Chargé de mission aménagement du territoire		x
M. Saintgenest	CETE NC/responsable groupe environnement		x
M. Duval	CETE NC/chef de projet	x	x
M. Guillet	CETE NC/chargé d'études	x	x

M. Le Coz	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ chef du SIR de Caen	x	x
M. Plomion	Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest/ SIR de Caen / chef de projet	x	x
M. Vitti	Direction Départementale des Territoires de l'Orne/ Service Urbanisme, circulation, risques	x	x
M. Le Moing Stéphane	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de Loire / Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière		x
M. Puchalski	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie / Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x
M. Bogaert	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie/ responsable d'opération à la division maîtrise d'ouvrage routière	x	x
M. Vanrullen Fabrice	Bureau d'étude Verdi/chef de projet	x	x
M. Luneau Paul	Bureau d'étude Sorepa/Chargé d'études	x	x
Mme Carlot	Bureau d'études Sorepa/Responsable études environnementales	x	x

Introduction de la réunion et rappel du contexte par Monsieur le secrétaire général.

Le compte rendu de la précédente réunion du comité technique est validé par l'ensemble des participants.

Présentation des résultats de la partie technique n°1 (diagnostic, définition et hiérarchisation des enjeux) faite par le bureau d'études

- Interrogations sur le nombre d'exploitations agricoles (146) qui paraît élevé. Il s'agit en fait d'établissements agricoles, dont la définition précise sera apportée dans le rapport d'étude.
- Concernant le trafic, Monsieur le maire de Saint-Denis sur Sarthon conteste les chiffres annoncés. Il est précisé en réponse que ces chiffres sont des moyennes sur l'année et obtenus par une station de comptage située sur le créneau de Gandelain au niveau du lieu dit "le Houx" (Cf. image ci-dessous, station à droite en fin de 2*2voies)



- Monsieur le maire de Gandelain précise qu'un transport à la demande a été créé en janvier 2014. Le secrétaire général précise néanmoins que l'impact de ce transport (dont l'intérêt est évident) sur le trafic général reste négligeable.
- Chiffres de l'accidentologie : la période étudiée est 2003-2012. Monsieur le maire de Saint-Denis sur Sarthon informe les membres du comité technique que de nombreux accidents se sont produits en 2013-2014.
- Eric Bogaert précise la définition d'une zone de bruit critique et d'un point noir bruit :
 - Zone de bruit critique (ZBC) : Il s'agit d'une zone urbanisée composée de bâtiments sensibles (habitation, établissement d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale) dont les indicateurs des niveaux sonores en façade (Laeq) relevant de la contribution d'une ou plusieurs infrastructures de transport dépassent ou risquent de dépasser 70 dB(A) de jour et/ou 65 dB(A) de nuit.
 - Un point noir bruit : est un bâtiment sensible situé dans une zone de bruit critique et répondant à un critère d'antériorité.
- Mme Guerchais considère, concernant les enjeux d'opportunité, que la sécurité et la qualité du cadre de sont prépondérants
- Les enjeux d'opportunité et leur hiérarchisation tels que présentés ce jour sont validés par les membres du comité technique
- Monsieur le maire de Gandelain précise que dans le cadre des études du PLUI, les zones humides seront précisément cartographiées.
- M. Dibo demande à ce que le PLUI, le SCOT et le projet RN 12 soient articulés. En réponse il est indiqué que fin 2014, nous devrions être capables de préciser le projet retenu pour la RN 12 et le fuseau de passage.
- Monsieur Brault souhaite remplacer l'enjeu "limiter les nuisances sonores pour les nouvelles habitations" par "préserver au maximum les nouvelles habitations".
- E. Bogaert : précise que le document présenté a vocation à être complété : volet air, études menées par la CDC d'Alençon, étude de trafic complémentaire.
- Une étude de trafic complémentaire, dont les caractéristiques sont présentées en séance, doit être réalisée en juin. Il n'y a pas de remarque sur la localisation des compteurs et des postes d'observation. En revanche, la plage horaire 17h-18h30 est élargie à 19h. Une réunion d'information préalable avec monsieur le secrétaire général, messieurs les maires de Pacé, Gadelain et Saint-Denis sur Sarthon et le prestataire retenu par la DREAL sera organisée.
- Étapes à venir :
 - Étude de trafic complémentaire
 - définition du scénario de référence (durée 1 mois)
 - étude des différentes familles de solutions (durée 4 mois)
- Concernant les différentes solutions envisageables, Monsieur le maire de Saint-Denis sur Sarthon indique qu'un passage au nord de sa commune serait rejeté par la municipalité et les riverains

Prochaine réunion du comité technique début septembre afin de présenter :

- les résultats de l'étude de trafic,
- le scénario de référence
- l'état d'avancement des études des différentes familles de solutions.